



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



N° 021/2026

République
Française

Département
ESSONNE

Nombre de
Membres
du Conseil
Municipal
15

En exercice
15

Ayant pris part
aux Délibérations
15

Date de la
Convocation
03/04/2026

Date d’Affichage :
03/04/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE

COURSON - MONTELOUP

Séance du
10 Avril 2026

**OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OPPOSITION AU PROJET
DE FERMETURE DE CLASSE DANS L'ÉCOLE HENRY PEYRET DE
COURSON-MONTELOUP**

L'An Deux mille Vingt-Six et le vendredi dix avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation du Maire sortant

*Sous la Présidence de : Monsieur **CHAINTEUIL Daniel, Maire***

Présents :

*Messieurs **AUNAI** Nicolas, **BLONDEL** Nicolas, **DJIAN** Gérard, **DURIEUX** Charles-André, **GIARD** Jean-Claude, **LEBLOND** Johann, **VINET** Nicolas et mesdames **ALVES** Christine, **ANTONIO** Evelyne, **BLONDEL** Yijing, **CABOSSIORAS** Véronique, **FREMAUX** Patricia, **GOSSELIN** Carole, **TURPAULT** Marie*

Absent excusé : Néant

Madame Patricia FREMAUX est nommée secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219101862-20260410-024-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h ; mercredi semaines paires de 9h à 11h45 , vendredi de 15h à 17h ; samedi semaines impaires de 9h à 11h45



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OPPOSITION AU PROJET DE FERMETURE DE CLASSE DANS L'ÉCOLE HENRY PEYRET DE COURSON-MONTELOUP

Par un courrier électronique reçu le 3 avril 2026, la direction des services départementaux de l'éducation nationale a notifié la Mairie de son projet de fermer une classe à l'école Henry Peyret.

Cette fermeture plongerait l'école dans une situation critique :

- deux classes surchargées à quadruple niveaux dans une école couvrant tous les niveaux de la petite section de maternelle au CM2 ;
- la mauvaise prise en compte des besoins éducatifs particuliers, dans un contexte marqué par la présence de plusieurs dispositifs d'accompagnement (**PPRE, PAP, notifications MDPH**) et par l'absence d'**AESH** au sein de l'école ;
- un impact négatif sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des élèves.

Le Conseil municipal souligne également :

- que ce projet apparaît en contradiction avec les orientations ministérielles visant à **limiter à 24 élèves** les classes de **grande section, CP et CE1** ;

qu'il est envisagé sans concertation préalable avec la mairie pour tenir compte des spécificités de notre petite école de commune rurale atypique en Essonne. Ce manque de dialogue est contraire au protocole signé par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme E. Borne, le 8 avril 2025, avec l'association des maires de France et présidents d'intercommunalités.

En conséquence, le Conseil Municipal de Courson-Monteloup, après en avoir délibéré :

- 1. S'OPPOSE** fermement au projet de fermeture d'une classe au sein de l'école Henry Peyret.
- 2. DEMANDE** le maintien de l'ouverture actuelle pour garantir des conditions d'apprentissage dignes et adaptées aux besoins des enfants.
- 3. APPELLE** la direction des services départementaux de l'éducation nationale à reconsidérer sa position en tenant compte de la stabilité des effectifs par rapport à l'année passée où la classe a été maintenue, et de la spécificité rurale de notre commune conformément aux orientations nationales

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Daniel CHAINTREUIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219101862-20260410-024-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h ; mercredi semaines paires de 9h à 11h45, vendredi de 15h à 17h ; samedi semaines impaires de 9h à 11h45